

COMMUNE DE LANVEOC



DELEG.-25/04/63

DECISION DU MAIRE APPROUVANT LE CONTRAT de MESURE D'EMPOUSSIEREMENT RESTITUTION 2 POUR LE SUIVI DE L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ENTRE LA COMMUNE DE LANVEOC ET LA SOCIETE SOCOTEC

Le Maire de la commune de Lanvéoc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation au Maire de Lanvéoc, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités, et notamment son point 4,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la proposition formulée par la société SOCOTEC Pôle Air - Socotec Diagnostic 21 route d'Albert 62 450 AVESNES LES BAPAUME,

Considérant que le montant du contrat est inférieur à 40 000 € HT,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat fixant les obligations réciproques des parties.

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

DECIDE

Article 1 : La commune de LANVEOC conclut un contrat n°2530105 portant sur des mesures d'empoussièrement seconde restitution au groupe scolaire de Lanvéoc zone réfectoire/chaufferie

Article 2 : Le montant du présent contrat s'élève à :

Total HT en €	1 625.00
Total TVA en €	325.00
Total TTC en €	1 950.00

Article 3 : Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa notification.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de CHATEAULIN, publiée et notifiée à la société SOCOTEC Pôle Air - Socotec Diagnostic 21 route d'Albert 62 450 AVESNES LES BAPAUME

Fait à Lanvéoc, le 21 10 2025

Le Maire
Christine LASTENNET